

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 02 Février 2012
COMPTE RENDU-**

Le jeudi 02 février 2012, le Comité Syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 47 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i> - M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux - M. DROGUE, Maire de La Boisse, - M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux - M. BERNARD, Maire de Montluel, - M. CHABERT, Représentant de Sainte-Croix.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i> - M. NICOD, Maire de Beynost, - M. BERTHOU, Maire de Miribel, - M. PROTIERE, Président de la CCMP - M. GOUBET, Maire de Saint-Maurice-de-Beynost.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN – PAYS DU CERDON</i> - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon, - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - M. CAGNAC, Représentant de Boyeux Saint Jérôme, - M. ORSET, Maire de Saint Jean-le-Vieux.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i> - Mme EXPOSITO, Maire d'Ambérieu-en-Bugey, - M. GREFFET, Maire d'Ambronay, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant, - M. PERRET, Maire de Bourg-Saint-Christophe, - M. LUCCHINI, Représentant de Château-Gaillard, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme DUBOIS, Maire de Douvres, - Mme BOZON, Maire de Faramans, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. RAMEL, Représentant de Meximieux, - M. BOUVIER, Maire du Montellier, - M. VERNAY, Maire de Pérouges, - M. CASTELLANI, Maire de Rignieu-Le-Franc, - M. SERVAIS, Maire de St Denis en Bugey, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niost, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - Mme MASSIEUX, Maire de St Maurice-de-Rémens - M. CUGNO, Représentant de Saint Vulbas, - M. MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. LONGATTE, Maire de Villebois, - M. BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon.</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES - M. LAMBERT, Maire de Briord, - M. BEGUET, Maire de Serrières de Briord.</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</p> <p>COMMUNES ISOLEES - M. BOUCHER, Maire de Châtillon-la-Palud.</p> <p>CONSEILLERS GENERAUX</p> <p>REGION RHONE ALPES</p> <p>Ont donné pouvoir : - Gilbert BABOLAT à Daniel BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes) - Gérard DUCLAUX à Jean-Pierre HERMAN (C.C. Plaine de l'Ain) - Max ORSET à Robert GREFFET (CC Plaine de l'Ain) - Patrick BATTISTA à Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC 3CM) - André GADIOLET à Pascal PROTIERE (CC Miribel et du Plateau) - Noëlle ROCHE à Jean-Luc ORSET (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon) - Jean CHABRY à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)</p> <p>Sont excusés : Monsieur MOINGEON et Mesdames THIEFFINE et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain) Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau) Mesdames GOY-CHAVENT et DUBREUIL (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon) Monsieur PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine) Messieurs BENASSY, CHABRY, BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)</p>
---	---

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCOT BUCOPA ET DU SCHEMA DE SECTEUR D'AMBERIEU EN BUGEY

La Présidente rappelle que de manière générale cette modification n'a pas remis en cause le fond, ni l'économie générale du SCOT.

En revanche, les avis émis au cours de l'enquête publique ont permis d'approfondir l'argumentation et les justifications d'une telle modification autant pour les différents services concernés par celle-ci, que pour les citoyens.

Elle indique par ailleurs que des remarques ont été émises par la Préfecture, notamment sur le changement de destination

de l'ESCAT. Celle-ci a demandé que des précisions soient apportées sur le positionnement de cette zone d'activité par rapport à la hiérarchisation de celles-ci organisée dans le SCOT.

Olivier PREMILLIEU ajoute que des précisions ont notamment été apportées sur la future utilisation du site qui devra accueillir un projet industriel sur la totalité du tènement. Il ne s'agit pas de faire concurrence aux zones d'activités de niveau 2 définies dans le SCOT. L'économie générale du document n'est donc pas remise en cause, ni l'équilibre de la répartition des zones d'activités sur le territoire.

En conclusion, la Présidente affirme qu'une première étape réglementaire est franchie. Dès lors, il faudra désormais travailler sur le projet avec les parties concernées. Le PLU d'Ambronay en cours d'élaboration devra intégrer ce projet de manière plus précise afin de concrétiser ce changement.

Concernant le DAC, les services de l'Etat ont demandé à ce que soit annexé le diagnostic territorial réalisé préalablement à la rédaction du DAC, diagnostic faisant apparaître l'état global du commerce sur le territoire.

Le Document d'Aménagement Commercial sera donc composé du diagnostic, et du document d'orientations adopté le 17 février 2011.

Remarques de la Chambre d'Agriculture :

Sur la partie ouest du tènement conservée par la commune d'Ambronay pour développer sa zone de loisir et garder une zone tampon pour le hameau du Vorgey, la chambre d'Agriculture demande des mesures compensatoires pour l'activité agricole. Madame la présidente exprime au nom de l'ensemble des élus son étonnement sur cette remarque en faisant remarquer que ce secteur n'a jamais été exploité.

Elle propose cependant que ce secteur ait une destination « zone naturelle et de loisir » au lieu de « zone de loisirs » qui permettra le cas échéant à la profession, de négocier dans le cadre de l'élaboration du PLU avec la commune sur ce point. Sur le DAC, la Chambre d'Agriculture s'interrogeait sur la densité retenue sur les secteurs destinés à de l'extension commerciale.

Monsieur MARRET soutient la position de la Chambre d'Agriculture qui se doit, selon lui, d'être vigilante face à l'extension massive des commerces.

La présidente rappelle que l'un des objectifs prioritaires du DAC est bien de rationaliser et de limiter la consommation foncière de l'activité commerciale sur le territoire. Elle propose cependant de rajouter « qu'en termes de principe d'économie mixte foncière, l'optimisation de l'usage du foncier de chaque projet devra faire l'objet d'une justification approfondie en matière de densité ».

Remarques du SIVU (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain) :

A propos de l'ESCAT, le SIVU a demandé une vigilance particulière vis-à-vis des futures activités implantées et leurs impacts sur la ressource en eau du point de vue qualitatif et quantitatif.

Il sera donc rajouté dans le SCOT « la reconversion de la totalité du tènement vise à assurer une gestion globale des problématiques environnementales du site de manière à être compatible avec la préservation de la ressource en eau et les usages limitrophes, notamment la zone de loisir du Vorgey ».

Monsieur CAGNAC demande si le camp de l'ESCAT est alimenté en eau potable par un puits spécifique ou par le réseau. Olivier PREMILLIEU précise qu'il est alimenté par le réseau, il n'y a pas de puits spécifique.

Remarques de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

Concernant le DAC, la CCPA a soulevé, à juste titre, le fait que lors de l'adoption du DAC en février 2011, un certain nombre de dispositions anticipait des dispositions législatives qui n'étaient pas encore adoptées, notamment la proposition de loi Ollier.

Aussi, après avis du service juridique qui a accompagné le SCOT, toutes références à cette loi Ollier qui n'a pas encore été adoptée par le parlement, ont été supprimées dans le document présenté pour approbation.

Les principales modifications concernent :

- La suppression de toute référence à la loi OLLIER en page 4
- L'unité de mesure du dimensionnement des surfaces commerciales est exprimée en m² de surface de vente et non plus en m² de SHON

- La référence à une analyse des projets d'implantation commerciale de plus de 500m² (p.19) est supprimée.

Remarques de la CCI :

La CCI a exprimé un avis positif sur ce projet de modification de SCOT. La présidente rappelle qu'elle a souhaité dès le départ associer de manière la plus étroite la CCI sur la rédaction du DAC. Elle remercie d'ailleurs la CCI de son expertise et de sa disponibilité sur ce dossier.

En conclusion, le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 14 janvier 2012, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 14 novembre au 15 décembre 2011.

Concernant l'intégration du DAC, il a émis un avis favorable en souhaitant voir apporter une plus grande attention à la problématique d'accessibilité de la zone commerciale du nord-ouest d'Ambérieu-en-Bugey.

Concernant le camp militaire de l'ESCAT, il a repris les grandes questions soulevées par les personnes publiques associées.

La modification du SCOT BUCOPA et du Schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey est approuvée à l'unanimité des membres présents.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Au vu des dépenses qui ont été réalisées en 2011 et du budget qui avait été prévu pour cette même année, la Présidente apporte quelques précisions :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- **Au chapitre 011, « charges générales »** : en raison d'une faible consommation des lignes « études et recherches » 11 661 € au lieu de 30 000 € budgétés et « publications » 0 € au lieu de 25 000 € budgétés, le total réalisé est beaucoup moins important. La ligne « publications » sera utilisée en 2012, notamment pour le règlement des honoraires du commissaire enquêteur qui a terminé sa mission sur l'année 2012.

- **Au chapitre 012, « personnel »** : à contrario, le réalisé a été plus important que le budgété en raison d'une contribution pour « état des services validables de Mme Esther LOCHON » que le syndicat mixte a dû régler à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, la somme budgétée était de 86 450 €, le réalisé de 89 355 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

En raison du décalage des subventions perçues de la région Rhône-Alpes (acompte en 2011 et solde en 2012), pour les postes des deux agents, la somme réalisée est inférieure (180 214 €) à celle budgétée (194 387 €).

S'agissant des dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2011, il n'y a aucune remarque à formuler.

PRIORITES et EVOLUTIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2012

La Présidente rappelle que les dépenses du syndicat mixte BUCOPA sont essentiellement des dépenses de fonctionnement, celui-ci n'ayant pas d'emprunts, pas d'investissements mis à part quelques améliorations au niveau du mobilier.

Point 1 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2012 en dépenses :

- Etudes et Recherches

Pour l'évaluation du SCOT prévue en 2012

- Contributions aux organismes de regroupement

Suite aux Rencontres Nationales des SCOT à Lyon qui se sont tenues au mois de juin 2011, le SCOT aura une quote-part à payer concernant les frais d'organisation de cette manifestation.

Point 2 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2012 en recettes :

- Dotation Générale de Décentralisation : 10 000 €
Subvention de l'Etat pour l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme
- Participation Département : 9 514 €
Subvention CG01 pour la modification du SCOT

En conclusion, la Présidente précise que les contributions volontaires des communautés de communes et des 2 communes isolées restent les mêmes, à savoir 1 €/habitant.

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des participants à ce comité syndical.

Elle invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 30